



Commune de BERTRANGE

## AVIS AU PUBLIC

Contact : Nadine SCHMIT  
26 312 334

Il est porté à la connaissance du public que par l'arrêté portant le n° 3A/2026/0063/170 du 22 mai 2026 du Ministre du Travail, à savoir

la société CBRE s.a., au nom et pour le compte de l'A.S.B.L. SCHRETT FIR SCHRETT, a obtenu l'autorisation pour l'exploitation de services d'activités de jour pour personnes en situation de handicap, respectivement d'un centre de soins pouvant accueillir 30 personnes à Bertrange, 37 rue du Puits Romain.

Aux termes de l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 un recours contre l'arrêté d'autorisation susmentionné est ouvert à tous les intéressés devant le tribunal administratif qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être interjeté, sous peine de déchéance, dans le délai de quarante jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision. L'appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou au tableau du tribunal d'arrondissement à Diekirch.

Bertrange, le 3 juin 2026

  
Commune de BERTRANGE

  
Youri DE SMET  
Bourgmestre

  
Georges FRANCK  
Secrétaire

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le soussigné, Bourgmestre de la commune de Bertrange, certifie que l'avis ci-dessus a été publié et affiché à partir de ce jour.

Bertrange, le 3 juin 2026

  
Commune de BERTRANGE

  
Youri DE SMET  
Bourgmestre

  
Georges FRANCK  
Secrétaire